

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection			
Parise Cyr	2013953		Le 01 août 2023			
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone			
Garderie Les P'tits Chatons				(506) 263-	1995	
Adresse						
424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Annik Thériault			Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	F	Règlement		limite pour	Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'admi et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secour valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	cateurs sont les suivantes : a) l'administrateur tre titulaires d'un certificat de secourisme		01 se	pt. 2023		
Commentaires : Lors de ma visite, 1 employée n'a pas de cour doivent pas être laisser seul avec un groupe d		elle-ci ne p	eut pas	ouvrir ni ferm	er la garderie et ne	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.		11(b) 22 sept. 2023		ept. 2023		
Commentaires : Deux éducatrices sont inscrit à la formation d'	introduction	en éducation	on à la p	etite enfance).	
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement a enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent su chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement	uivre et qui se désigné.	1.1(3)		pt. 2023		
Commentaires : Quelques éducatrices n'ont pas encore completé avant l'expiration du permis.	lété les 10 he	eures de fo	rmation.	Vous devez	les avoir de	
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en ve établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les docur suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'a c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnen vertu de l'article 29.	ments article 23;	21(a) – (d)	11 ac	ût 2023		
Commentaires : Vous devez avoir d'afficher le dernier rapport surveillance.	d'inspection	annuel et l	e plus ré	cent rapport	d'inspection de	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les des documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels rent (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance de l'enfant, Commentaires : Dans quelque dossier ils manquent le numéro	ferment : -maladie	.,,,,,,	08 se	ept. 2023		
Commentantes . Dans queique dossier ils manquent le numero	u assurance	illalaule.				

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	08 sept. 2023				
Commentaires : Tous les dossiers des enfants doivent avoir 2 personnes et numéro de téléphone.	contacts en ca	as d'urgence avec a	adresse complète			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 sept. 2023				
Commentaires : Lors de ma visite, 1 employée n'a pas de cours de RCR celle-ci ne peut pas ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.						
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 juil. 2023	31 juil. 2023			
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	31 juil. 2023	31 juil. 2023			
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite il avait présence de café dans le groupe des bébés. Les boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, etc.) ne doivent pas se trouver dans la même pièce qu'occupent les enfants ni dans l'aire de jeu extérieur. Le tout fut corrigé immédiatement.

Dans une salle de bain, il avait sur une tablette en hauteur du nettoyant pour toilette. Il est important de le mettre sous clé. Le produit fut rangé immédiatement.

J'ai observé des jeux dirigés, jeux libre à l'extérieur et le diner.

original signé par			
Annik Thériault	Le 01 août 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date		
original signé par Parise Cyr	Le 01 août 2023		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date		